

## LES MOULINS DE LINARDS

Trois moulins existaient avant 1789 dans la paroisse de Linards.

- Deux moulins « banaux » appartenant à la seigneurie: le moulin à grains et à huile situé au lieu-dit « **LE MOULIN DE LINARDS** », autrefois « moulin du Breuil », sur la Briance, et un moulin à foulons pour la confection des toiles, qui a laissé son nom à l'étang et au village de **LA MAILLERIE**.
- Un moulin à seigle à **SALAS**, appartenant primitivement à la communauté des habitants.

### LE MOULIN DE LA MAILLERIE



Le toponyme Maillerie, assez courant, désigne un **moulin à foulon** destiné à faire battre par des *maillets* soit le chanvre, soit des toiles à assouplir.

La première mention du moulin de La Maillerie date de **1522**, dans un document qui atteste de son existence avant **1518** :

A une date indéterminée Jacques de Gain, seigneur de Linards (mort en 1518) avait vendu à messire Blaise Meydergent, de la paroisse de St-Méard, une rente de 17 setiers de

seigle assignés sur le **moulin mailharet appelé de Linars**, pour la somme de 30 livres. Le 29 juin 1522 la veuve de Jacques est en mesure de rembourser sa dette et récupère le revenu du moulin.

En **1541** le moulin banaret apte à faire les draps, nommé de *Mondinards*, avec maison, grange, jardins et dépendances est accensé par le seigneur Charles de Gain à Barthélémy Fressingaud : celui-ci fera fonctionner le moulin, recevra des usagers le prix de ses services, et paiera au propriétaire une rente annuelle de 45 sols, 1 mouton de 3 ans, et 2 gélines.

Il s'agit donc d'un moulin seigneurial *banal*, dont les habitants d'une partie au moins de la paroisse sont tenus d'utiliser les services à titre onéreux. La seigneurie de Linards comprend trois banalités : le moulin à grains, le moulin à foulon et le four à pain du bourg.

En **1544**, *Barthélémy Fressingaud*, à présent mailler du moulin banaret à draps de Linars, est endetté et menacé de saisie par ses créanciers. Les tuteurs du jeune seigneur noble *Foucaud de Gain*, écuyer, seigneur de Linars, fils et héritier universel de feu noble *Charles de Gain*, sénéchal du Périgord, seigneur de Linars et de Plaigne doivent se porter caution pour éviter la saisie du moulin. *En contrepartie, et pour la plus-value du moulin, Barthélémy leur verse 16 écus d'or au soleil ...*

C'est à partir de **1546** que le village proche est connu sous le nom de *Mailleray*, puis *Maillerie*.

Le moulin de la Maillerie existait encore au moment de la saisie judiciaire de la seigneurie en faillite en **1775**, mais on se sait s'il servait toujours à fouler le chanvre ; il y est décrit comme *un autre moulin appelé De La Maillerie avec son étang, arrenté pour argent 2 livres 5s, poules 2, moutons 1 (abonné à 3 livres)*. Il s'agit bien de la même rente, fixée en 1541.

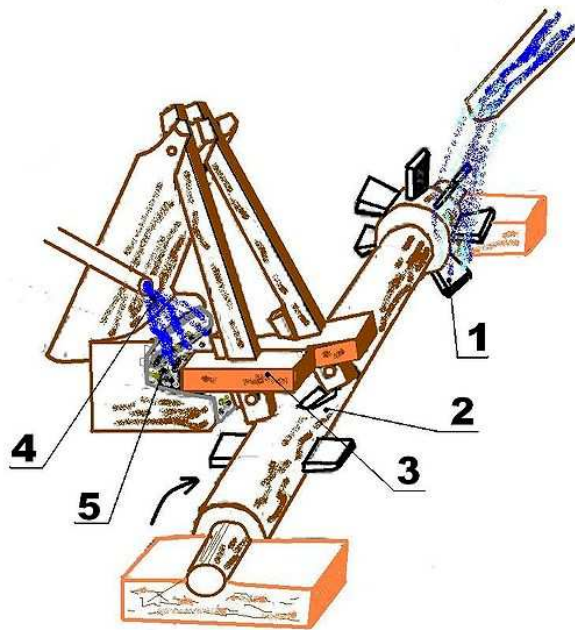
Le moulin de La Maillerie figure encore sur la carte de Cassini, vers **1783**.

En **1789** le rôle fiscal de l'impôt direct (la *taille*) ne mentionne plus de meunier à La Maillerie, mais un papetier; on sait qu'une papeterie fonctionnait à la même époque au moulin du Pont des Deux Eaux de Saint Méard par exemple. Le moulin à foulon avait-il été reconverti à cette date ? L'existence dans le même registre fiscal de quatre chiffonniers à Linards pourrait le confirmer.



La même année, sur un plan détaillé levé par le dernier seigneur de Linards, subsiste l'étang de la Maillerie mais aucun moulin (la parcelle 52 n'est qu'un jardin clos ou *passage*).

L'étang lui-même est vidé au début du XIX<sup>e</sup> siècle.



Vue en perspective du mécanisme d'un moulin à foulon traditionnel :

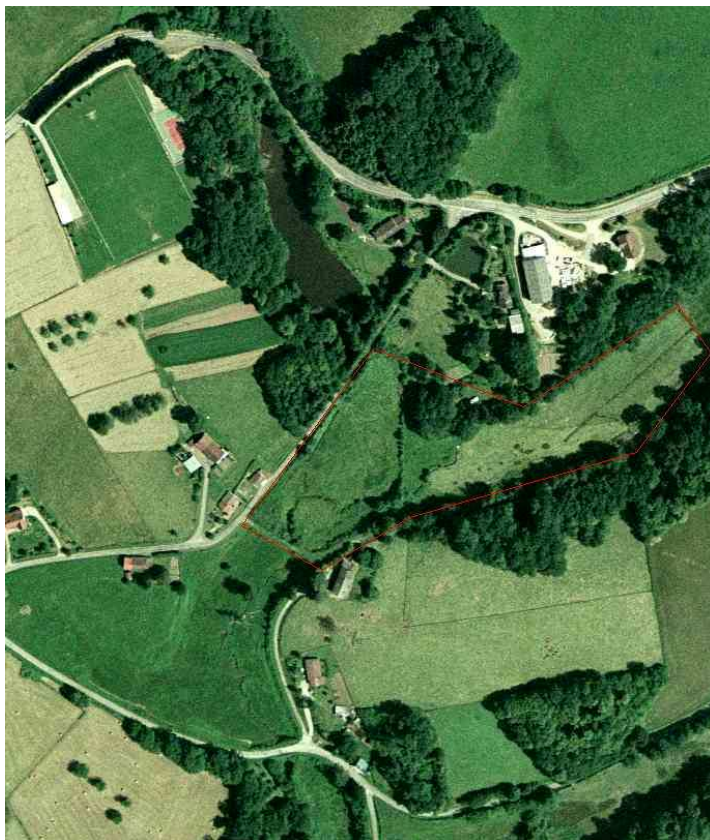
L'arbre à cames, entraîné par une roue hydraulique, fait retomber alternativement sur l'étoffe de lourdes piles de bois

- 1= roue à aubes
- 2= arbre à cames
- 3= maillets
- 4= eau alcaline
- 5= tissu à fouler

Aujourd'hui rien ne subsiste de l'ancien moulin de La Maillerie, hormis la chaussée de l'étang.

**Mais on peut visiter à Crocq (Creuse) un moulin de ce type récemment restauré.**

L'emplacement de l'étang reste bien visible sur la photo aérienne de 2000 :



L'actuel "étang de La Maillerie" est en amont de l'ancien (parcelle 17 du détail du plan de 1789 ci-dessus)